

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC


AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette Ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 13 janvier 2020 a adopté le règlement 808 décrétant un emprunt de 511 000 \$ et une dépense du même montant pour l'exécution de travaux de pavage dans les rues Desrosiers, Gravel, Parc de maison mobile (Avenue du Parc, 1^e Avenue et 2^e Avenue), Parc Robertson (rue Robertson, Caouette et Morin) et le stationnement du garage municipal.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-septième jour de mars deux mille vingt.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 17 mars 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de mars 2020.

